des Princes &c. Mars 1734. 159 tout concouroit à persuader aux Polonois qu'il avoit formé quelque grand dessein contre leurs Privileges.

Dans les dernieres années de son Regne, il a assemblé plusieurs Diettes qui n'ont produit aucun effet, & qui ont été dissoutes, aussi-iot que formées, par la liberté du Veto. La République craignit qu'il ne pensât à lui enlevet une prérogative qui affure la liberté, & qu'il ne voulut même le choisir & affermir son Successeur: c'est ce qui détermina le Primat & les Seigneurs Polonois à demander à l'Empereur sa protection; mais l'abus que l'on fait de cette démarche est étrange. La Pologne a redouté les grands projets & les forces de la Maison de Saxe; elle a reclamé la protection Imperiale contre les entreprises de cette Maison: Il peut être glorieux à l'Empereur d'avoir écouté la République allarmée, d'avoir approuvé sa juste crainte, de lui avoir promis du secours; mais la mort du Roi Auguste a dissipé les fraveurs de la République. elle a fait cesser les monss qui avoient engagé le Primat à reclamer la protection Imperiale. La République desormais maîtresse de son sort, pouvoit s'affranchir de ce Gouvernement étranger, qu'elle redoutoit avec justice; sa sagesse lui a inspiré d'élire un Piaste, & l'Empereur devoit approuver cette resolution, s'il étoit en effet disposé à sourenir la tranquillité & la liberté de la Pologne; mais certe même Armée destinée d'abord à préscrire de justes bornes aux grands projets de la Maison de Saxe, demeure sur les Frontieres de Pologne; elle est d'intelligence avec les Troupes Russiennes, pour placer cette même Maison sur le Trône de Pologne, malgré tous les efforts des Polonois. Qui a donc varié dans la conduite? Ou le Primat qui persevere dans son éleignement pour un Gouvernement étran_